

qui fermait l'entrée des galeries, il a fallu le couper en tranche, au coin et à la masse de fer. Derrière le mur on a trouvé une sorte de chambre souterraine, ouverte dans la roche, de 3 à 4 mètres de longueur. De cette chambre une galerie longue de 35 mètres se dirige au couchant, une deuxième galerie se dirige au nord, celle-ci était encore encombrée de pierrailles et envahie par les eaux souterraines, elle paraît être moins longue que la première.

On n'a trouvé dans les déblais ni débris de poterie ni instrument, sauf un coin en fer, à peu près conforme à ceux dont les mineurs se servent aujourd'hui. Des morceaux de galène, récemment abattus, étaient déposés sur une saillie de la roche.

Les haldes ou déblais extraits par les premiers mineurs et visibles sur le sol, mesurent à peine cent mètres cubes, donc, la deuxième galerie, non encore déblayée, ne doit pas avoir une grande longueur.

Le béton du mur est semblable à celui du radier de l'aqueduc qu'on voit, près, et au-dessus de l'entrée des galeries, dans la terre de M. Delorme, il est fait de pierrailles noyées à bain de mortier de chaux et de sable. La conformité de la confection de ces deux ouvrages indique qu'ils ont été faits à la même époque, soit sous la période gallo-romaine, cela, du reste, est de tradition dans la localité.

Nous nous sommes demandé pourquoi on avait pris la précaution d'établir le mur fermant l'entrée des galeries ? Ce n'était pas, sans doute, pour empêcher les vagabonds d'y rechercher un refuge ? s'agissait-il de fermer ce refuge aux renards qui seraient venus s'y blottir ? Dans les deux cas, un simple remblai aurait été suffisant. Nous avons admis que le mur avait été établi pour sanctionner le droit